



PRÉFÈTE
DE L'ALLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

1- Identité du demandeur :

Dénomination :

SIRET/SIREN :

Personne à contacter pour le suivi du dossier :

Tél :

2-Votre demande de versement :

avance 1er acompte 2^e acompte 3^e acompte Solde

Préciser le n° et la date de l'arrêté :

Intitulé de l'opération :

Montant de subvention :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

a) Pour demander une avance :

- Attestation de commencement de travaux (**annexe 1**)

OU

- Acte d'engagement juridique, marché, déclaration d'ouverture de chantier...

b) Pour demander un versement d'acompte :(le cumul des versements d'acomptes ne doit pas excéder 80 % du montant de la subvention)

- Factures acquittées,
- L'état récapitulatif des dépenses réalisées visé et signé par le trésorier et l'ordonnateur local (Maire, Président) (**annexe 2**)

c) Pour demander le solde de la subvention :

- Factures acquittées,
- L'état récapitulatif complet des dépenses réalisées, visé et signé par le trésorier et l'ordonnateur local, (**annexe 2**)
- Plan de financement définitif, (**annexe 3**)
- Déclaration d'achèvement de l'opération.(**annexe 4**)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Durée et modalités d'exécution de l'opération :

Si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, la présente décision attributive de subvention sera réputée caduque.

Cependant, la validité de la présente décision pourra être prorogée d'une année supplémentaire si le projet se trouve retardé pour des **causes indépendantes de la volonté** du bénéficiaire et que celui-ci en fait la demande antérieurement à l'expiration du délai de deux ans.

Si l'opération n'est pas déclarée achevée à l'expiration d'un **délai de quatre ans** à compter de la date de déclaration du début d'exécution, l'opération sera considérée comme terminée et la subvention sera liquidée. Aucune demande de paiement ne pourra intervenir après expiration de ce délai.

Modalités de versement de la subvention :

Les versements seront effectués, sous réserve des crédits disponibles, selon les modalités suivantes :

- une avance de 5 % ou 30 % (se référer à l'arrêté attributif) du montant prévisionnel de la subvention peut être versée au bénéficiaire sur demande et au vu du document informant Madame la préfète de l'Allier du commencement de l'exécution de l'opération,
- des acomptes (dont le cumul de versement n'excède pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention) peuvent être versés, en fonction de l'avancement de l'opération et au prorata du montant des factures acquittées par le bénéficiaire,
- le solde de la subvention est versé après transmission à la préfecture de l'Allier, de la déclaration d'achèvement de l'opération par le maître d'ouvrage, du plan de financement définitif et des pièces justificatives précitées.

Toute demande de versement doit être adressée à la Préfecture de l'Allier :

Par courrier :

Préfecture de l'Allier
Direction de la Coordination Interministérielle et
de l'Ingénierie Territoriale (DCIIT)
2, Rue Michel de l'Hospital
CS 31 649 – 03 016 MOULINS CEDEX

OU

***Par Mail :**

À l'attention de Madame Miriam ELISABETH

Mail : miriam.elisabeth@allier.gouv.fr

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

DÉCLARATION DE COMMENCEMENT DE L'OPÉRATION

Conformément à l'article R2334-3 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le demandeur informe le préfet du commencement d'exécution de l'opération. »

Maître d'ouvrage :

Désignation de l'opération :

Je soussigné(e)⁽¹⁾ (Nom +qual)

**Vu les dispositions de l'article R.2334-28 du Code Général des Collectivités
Territoriales :**

« Si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, le Préfet constate la caducité de sa décision d'attribution de la subvention. »

CERTIFIE

que l'opération ci-dessus désignée,

a reçu un commencement d'exécution le :

Fait à le :

Le ⁽¹⁾

Signature et cachet :

⁽¹⁾ Le Représentant légal

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF

Maître d'ouvrage :

Intitulé de l'opération :

Coût définitif H.T. :

Ressources :

<i>Origines</i>	Montant attribué en Euros	Dont effectivement versé à ce jour
AIDES PUBLIQUES		
Crédits européens		
Etat – DSIL		
Etat – Autres subventions		
Conseil Régional		
Conseil Départemental		
Autres		
TOTAL AIDES PUBLIQUES		
Emprunts		
Ressources propres		
TOTAL GENERAL H.T.		

Fait à

le
Signature et cachet du maître d'ouvrage :

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX

Maître d'ouvrage :

SIRET/SIREN :

Désignation de l'opération :

Date et n° de l'arrêté attributif :

Montant de subvention attribué :

Montant HT de la dépense prévisionnelle :

CERTIFIE

l'exactitude du plan de financement final de fin d'opération ci-joint, et que l'opération ci-dessus désignée ,

est achevée le

pour un montant total HT de : €

Fait à le

Le (1)
Signature et cachet :

(1) Le Maire ou le Président